



DEL 25-021

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 12 mars 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le vingt-cinq mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27 mars 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 12 mars 2025.

EXCUSÉS

Pascale FEGER, (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : IFSE « SPECIFIQUES »

Rapporteur : Damienne FLEURY

Il est proposé de définir plusieurs IFSE « spécifique » qui correspondent à des fonctions ponctuelles ou en plus des fonctions liées au poste de l’agent.

- Assistant de prévention : 120 € / an (mensualisé)
- Régisseur principal (quel que soit le montant d’encaisse) : 120 € / an (mensualisé)
- Fonction de direction en remplacement (congé par exemple) ou fonction de surveillance nécessitant une qualification particulière : 50 € / mois, proratisé au temps effectif d’exercice de la fonction.

Au vu de ces éléments,

Vu l’avis du CST du 14 mars 2025,

Il est proposé au conseil municipal de créer ces trois rubriques d’IFSE spécifiques à compter du 1^{er} avril 2025.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20250325-2025_021-DE
en date du 28/03/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_021



DEL 25-021

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 27 mars 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

